



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

Rapport financier 2020



Rapport financier 2020

RAPPORT DU TRÉSORIER	p.03
COMPTES ANNUELS 2020	p.07
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	p.24

Rapport du trésorier

Mesdames et Messieurs les Membres de La Chaîne de l'Espoir

Chers Amis,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du trésorier pour l'année 2020.

En 2020, La Chaîne de l'Espoir poursuit sa croissance dans la diversification de ses sources de financement, selon la stratégie votée en 2016. Le montant des produits d'exploitation enregistrés s'élève ainsi à **25 056 K€**, en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des ressources de La Chaîne de l'Espoir, y compris les produits financiers et exceptionnels, ont totalisé **25 129 K€**.

Le total des dépenses, y compris les charges financières et exceptionnelles, s'est élevé à **22 258 K€**.

Cet exercice clôture ainsi avec un résultat excédentaire de 2 872 K€, qui s'explique par les freins rencontrés dans nos missions dans le contexte de force majeure qu'a créé la crise sanitaire. Nos campagnes d'appel à dons ont trouvé écho auprès de nos donateurs toujours fidèles, et nos partenaires privés et publics nous ont renouvelés leur confiance dans la gestion de nos projets. L'excédent généré en 2020 sera majoritairement affecté en réserves projets, afin de pouvoir être utilisé dans la réalisation de nos missions en 2021 et les années suivantes.

Les chiffres commentés ci-après sont tirés du Compte de Résultat par Origine et Destination, document de référence pour les associations selon le nouveau règlement comptable.

Les produits

I • Ressources issues de la générosité du public

Dans un contexte pourtant difficile, la générosité des donateurs est en progression (+5% pour les dons manuels et +112% pour les legs et donations) et représentent 65% des ressources. Les dons issus du mécénat sont en baisse, dans un contexte économique difficile (-14%). Ils représentent 6% des produits.

II • Subventions publiques

Les subventions publiques s'élèvent à 5 796 K€ en 2020, toujours en forte progression par rapport à l'année précédente (+47%) et représentent 23% des ressources de l'association. Ces subventions viennent principalement de l'Agence Française de Développement, du Ministère des Affaires Etrangères et du fonds européen ECHO, en cofinancement de nos projets en Irak, Afghanistan, Jordanie, Togo, Liban, Burkina Faso et Venezuela.

III • Autres produits

En 2020, les autres produits s'élèvent à 126 K€, stables par rapport à l'année précédente. Ils incluent les cotisations des membres, les produits financiers, les produits exceptionnels, les produits divers de gestion et les reprises sur provisions.

IV • Reprises de fonds dédiés

Les financements inscrits en fonds dédiés, non utilisés au moment de la clôture, sont repris en produits au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

En 2020, l'utilisation des fonds dédiés des années antérieures s'élève à 1 241 K€, et ont concerné notamment les projets en Irak et les projets de Santé scolaire.

Les charges

I • Missions sociales

Les charges des programmes réalisés représentent 14 387 K€ dépensés en 2020 et 2 150 K€ d'engagements programmés, soit 74 % du total des charges. En 2020, la crise covid a largement freiné notre capacité à agir (suspension des vols internationaux, frontières fermées, hôpitaux partenaires réquisitionnés, ...). Nous avons toutefois continué à œuvrer en inventant de nouvelles façons de venir en aide aux plus démunis, notamment en France. Ainsi, les fonds investis dans nos missions ont pu, malgré les difficultés, progresser de 13% par rapport à 2019.

II • Charges courantes

Le montant total des charges courantes s'élève à 5 719 K€. Ces charges intègrent les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Elles sont en hausse par rapport à 2019 (+ 7%) mais représente une part moins importante que l'année précédente dans le total des dépenses de l'association (26 %).

Les frais de fonctionnement, support indispensable aux missions et garant de la bonne gestion des ressources, sont en augmentation sur l'exercice (773 K€ en 2020 vs 717 K€ en 2019). Cette augmentation va de pair avec la croissance de l'association, et reflète également les efforts réalisés pour poursuivre la structuration de son fonctionnement.

Les frais de développement (recherche de fonds, communication, gestion des dons et des reçus fiscaux, relation donateurs) s'élèvent à 4 946 K€, ils sont en augmentation par rapport à l'année précédente (4 616 K€ en 2020) par l'effet de la contribution accordée à la structure affiliée Cirugia por la vida, à hauteur de 219 K€, sur décision du Conseil d'Administration, et conformément à la convention signée avec notre partenaire en Espagne.

Affectation du résultat

Comme nous l'avons vu plus haut, l'exercice présente donc un excédent de 2 872 K€ que le Conseil d'Administration a arrêté et que je vous propose d'accepter aujourd'hui. Le Conseil d'Administration propose d'affecter cet excédent de la façon suivante :

	Au 31/12/2020 (avant affectation du résultat 2020)	Affectation du résultat 2020		Au 31/12/2020 (après affectation du résultat 2020)
		Augmentation	Diminution	
Fonds propres sans droit de reprise	8 334 211	1 432 493		9 766 704
Reserve Projets COVID	560 000		560 000	0
Réserve Projets Madagascar		1 000 000		1 000 000
Réserve Projets Moyen Orient		500 000		500 000
Réserve Projets Afrique de l'Ouest		500 000		500 000
Résultat 2020	2 872 493		2 872 493	0
	11 766 704	3 432 493	3 432 493	11 766 704

Les réserves disponibles représentent 6,4 mois d'activités au 31 décembre 2020, montant nécessaire pour assurer la continuité de nos actions sur le terrain, couvrir les besoins de financement imprévus liés aux urgences ou à une soudaine décroissance des ressources, et financer les investissements et leur renouvellement.

En 2020, les contributions volontaires en nature ont pâti des contraintes imposées par la situation sanitaire. Malgré tout, l'engagement de nos bénévoles et le soutien de nos mécènes est resté entier.

I • Le bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autres personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, et contribuent ainsi de manière déterminante aux missions sociales et à l'esprit de La Chaîne de l'Espoir.

Les familles d'accueil, les accompagnants dans les hôpitaux, les bénévoles en région et au siège à Paris contribuent efficacement aux différentes activités de l'association.

Un suivi administratif précis de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution. En 2020, ce sont ainsi 7 569 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir, pour une valeur de 978 K€.

II • Les consommables et équipements médicaux et non médicaux

La collecte de produits et équipements médicaux, équipements informatiques et mobiliers auprès de différentes structures hospitalières et des laboratoires est estimée à 208 K€ en 2020.

III • Les prestations gratuites et le mécénat de compétences

La valorisation des actions de publicité, de communication (presse, radio, TV, reportages) et autres prestations offertes gracieusement à La Chaîne de l'Espoir par les différents annonceurs, conseils et partenaires, s'élève à 1 023 K€ sur l'exercice 2020.

Ainsi le total des ressources en nature est estimé à 2 209 K€.

Bilan

Le total du bilan de La Chaîne de l'Espoir s'élève au 31/12/2020 à 35 597 K€, en hausse de 12 873 K€ par rapport à l'année précédente sous l'effet de l'augmentation de l'activité de l'association (signature de nouvelles conventions de financement en 2020 notamment) et des changements induits par le nouveau règlement comptable sur les legs.

Actif

L'actif net immobilisé s'établit à 9 328 K€ (contre 8 019 K€ en 2019). L'augmentation s'explique par l'intégration au bilan des fonds liés aux legs acceptés et encore non encaissés pour 1 487 K€.

L'actif circulant s'élève à 26 269 K€ (contre 14 705 K€ en 2019). Il augmente sous l'effet conjugué des créances liées aux legs (2 407 K€), des autres créances (dont 451 K€ vis-à-vis de la structure affiliée USFC conformément à la convention signée, et 483 K€ pour des achats réalisés pour le compte de nos hôpitaux partenaires sur le terrain), et des disponibilités (14 706 K€, fonds reçus pour l'organisation de nos missions, qui seront dépensés au cours des exercices suivants).

Passif

Les fonds propres de l'association avant affectation du résultat 2020 s'élèvent à 8 334 K€.

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 2 872 K€, dont 2 000 K€ seront proposés en réserves projets dans le but d'assurer la continuité sur les années à venir de plusieurs programmes identifiés.

Les fonds reportés et dédiés croissent par l'intégration dans le bilan des fonds reportés liés aux legs, à hauteur de 3 794 K€, dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement comptable, et l'augmentation des fonds dédiés à la fin de l'exercice, à hauteur de 2 337 K€, reflétant les lenteurs engendrées par la crise sanitaire. L'augmentation du poste « Autres dettes » (incluant un financement pour l'Afghanistan reçu le 31/12/2020 à hauteur de 1 500 K€) et « Produits constatés d'avance » (quote-part du financement relative aux exercices futurs des conventions de financement pluriannuelles) reflètent la croissance toujours plus importante de nos missions.

Budget 2021

Le budget 2021 a été validé par le Conseil d'Administration du 8 mars 2021. Il a été élaboré pour tenir compte de l'année exceptionnelle qu'a été l'exercice 2020. Fortement impacté par la crise covid, qui a été un frein à certaines de nos missions, l'exercice s'est terminé avec un excédent de 2 872 K€.

Sur cet excédent, des réserves projets pour Madagascar, le Moyen-Orient, et l'Afrique de l'Ouest seront constituées au bilan.

Nous prévoyons d'utiliser ces réserves projets en 2021 à hauteur de 1 500 K€, ce qui permettra de rattraper une partie du retard pris au plus fort de la crise sanitaire sur ces missions.

Les prévisions de produits, à hauteur de 28 009 K€, et de charges, à hauteur de 29 144 K€, aboutissent à un résultat net de l'exercice de -1 135 K€. Ce déficit sera financé par les réserves projets précédemment constituées, permettant ainsi de respecter la stratégie financière de l'association.

Ce budget se décompose comme suit :

Produits	K€	Charges	K€
Générosité du public	17 243	Missions sociales	23 077
Subventions	8 329	- Soins en France	1 671
Autres produits	54	- Soins et formation à l'étranger	19 410
Utilisation des fonds dédiés	2 320	- Report en fonds dédiés	1 996
Total Produits d'exploitation	27 946	Développement	5 314
Produits financiers	63	Fonctionnement	652
Total produits	28 009	Total Charges d'exploitation	29 043
		Charges financières	101
		Total charges	29 144
		Résultat net	-1 135
		Reprise des réserves projets	1 500
		Résultat net retraité des réserves projets	365

Emile DINET
Trésorier

Les enjeux et perspectives 2021

La Chaîne de l'Espoir poursuit le développement de ses activités en 2021, et redéploie les projets suspendus en 2020 dans des conditions cependant dégradées en termes de logistique et de sécurité. Le Mali et l'Afghanistan notamment vivent une période à fort enjeu politico-sécuritaire, l'Irak reste très instable, cela complexifie le travail des équipes et demande une grande vigilance.

A Madagascar, l'année 2021 marque le démarrage des travaux d'extension et de réhabilitation du plateau technique de chirurgie cardiaque du Centre hospitalier de Soavinandriana et permettra les interventions à cœur ouvert, après avoir renforcé les compétences du personnel de santé.

Des projets dans de nouvelles géographies sont à l'étude et concernent la construction, l'équipement ou le transfert de compétences, notamment en Mauritanie ou au Nigéria. Le renforcement des missions en France est également l'une de nos priorités.

Les premiers mois de l'année confirment la fidélité de nos donateurs et la diversification de nos sources de financements, avec notamment le développement continu des financements institutionnels. Les activités programmatiques accusent néanmoins un léger retard en raison du contexte sanitaire mondial doublé d'instabilités politiques qui limitent notre champ d'action.

Nous vivons une période hors du commun, à la fois éprouvante et fédératrice, et je tiens sincèrement à remercier nos salariés et bénévoles, en France et à l'étranger, pour leur professionnalisme et leur implication. Mes remerciements s'adressent également à nos 90 000 donateurs actifs et mécènes, nos 100 000 followers sur les réseaux sociaux, et tous ceux et celles qui nous soutiennent ; leur engagement et leur fidélité nous est indispensable.

Anouchka FINKER
Directrice Générale

Comptes annuels 2020

BILAN

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissement et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	148 250	120 440	27 810	
Logiciels informatiques				55 620
Immobilisations incorporelles en cours	39 908		39 908	
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 380 000		1 380 000	1 380 000
Constructions	7 404 011	1 160 207	6 243 804	6 481 047
Installations techniques, matériel et outillage industriels	159 069	66 347	92 723	13 193
Immobilisations corporelles en cours				3 902
Autres immobilisations corporelles				28 783
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 576 996	89 930	1 487 066	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	50 000		50 000	50 000
Autres	6 459		6 459	
Dépôts et cautionnements				6 688
Total I	10 764 693	1 436 923	9 327 770	8 019 232
Actif circulant				
Avances & acomptes versés sur commandes				22 835
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances bailleurs de fonds				2 791 367
Créances reçues par legs ou donations	2 407 141		2 407 141	
Autres	4 274 561		4 274 561	659 480
Valeurs mobilières de placement	4 653 166	43 810	4 609 355	4 598 899
Disponibilités	14 705 806		14 705 806	6 446 810
Charges constatées d'avance	272 224		272 224	185 655
Total II	26 312 898	43 810	26 269 087	14 705 046
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	37 077 591	1 480 733	35 596 858	22 724 279

PASSIF**Exercice 31/12/2020**
(selon ANC 2018-06)**Exercice 31/12/2019**
(selon CRC 1999-01)

	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
Fonds propres / fonds associatifs		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	8 334 211	
Fonds associatifs		7 788 302
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	560 000	300 000
Excédent ou déficit de l'exercice	2 872 493	805 909
Situation nette (sous total)	11 766 705	8 894 211
Total I	11 766 705	8 894 211
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 794 093	
Fonds dédiés	2 336 727	
Total II	6 130 821	
Provisions		
Provisions pour risques	380 000	
Provisions pour risques et charges		380 000
Fonds dédiés		1 427 685
Total III	380 000	1 807 685
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 091 569	
Emprunts et dettes assimilées		4 446 709
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 430 027	1 228 736
Dettes des legs ou donations	102 698	
Dettes fiscales et sociales	617 915	641 116
Autres dettes	2 019 314	82 369
Produits constatés d'avance	9 057 809	5 623 453
Total IV	17 319 333	12 022 382
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	35 596 858	22 724 279

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations	880	
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de service	13 043	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 795 985	
Subventions		3 946 602
Dons et mécénats		13 575 618
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	12 276 590	
Mécénats	1 617 019	
Legs, donations et assurances-vie	4 072 308	1 924 727
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	37 014	
Utilisation des fonds dédiés	1 241 064	
Autres produits	2 444	79 074
Total I	25 056 347	19 526 021
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	10 833 705	
Achats et services extérieurs		12 066 746
Aides financières	3 662 714	
Impôts, taxes et versements assimilés	379 016	329 141
Salaires et traitements	3 355 236	
Rémunérations du personnel		3 099 849
Charges sociales	1 261 925	1 177 899
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	389 760	346 310
Reports en fonds dédiés	2 150 107	
Autres charges	104 601	
Contributions financières et autres charges de gestion		1 065 428
Total II	22 137 064	18 085 374
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 919 284	1 440 647
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	28 137	32 231
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 721	
Différences positives de change	41 612	33 487
Total III	71 470	65 718
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		41 495
Intérêts et charges assimilées	38 386	75 366
Différences négatives de change	76 403	40 126
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		74 333
Total IV	114 790	231 320
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(43 320)	(165 602)
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	2 875 964	1 275 045

COMPTE DE RÉSULTAT**Exercice 31/12/2020**
(selon ANC 2018-06)**Exercice 31/12/2019**
(selon CRC 1999-01)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 465	15 907
Total V	1 465	15 907
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 567	60 397
Sur opérations en capital		459 167
Total VI	4 567	519 564
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(3 103)	(503 657)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	368	830
Total des produits (I + III + V)	25 129 282	19 607 646
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	22 256 789	18 837 087
Solde intermédiaire		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		1 276 691
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		1 241 340
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 872 493	805 909
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	208 344	316 209
Prestations en nature	1 022 994	1 670 125
Bénévolat	977 683	2 057 540
TOTAL	2 209 021	4 043 874
Charges des contributions volontaires en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	208 344	
Prestations en nature	1 022 994	
Personnel bénévole	977 683	
Missions sociales		1 542 529
Frais de recherche de fonds		1 952 175
Frais de fonctionnement et autres charges		549 170
TOTAL	2 209 021	4 043 874



ANNEXE AUX COMPTES 2020

Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois. Les comptes sont établis en euros. Au 31 décembre 2020, le total du bilan avant affectation du résultat est de 35 596 858 €. L'exercice dégage un excédent de 2 872 493 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Note 1 • Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre

Objet Social

Association humanitaire d'intérêt général, La Chaîne de l'Espoir a pour objet de venir en aide aux enfants les plus démunis, à leurs familles et à leurs communautés.

Missions sociales

- Soigner en France ou à l'étranger les enfants et les mères qui ne peuvent l'être faute de moyens techniques et financiers et de connaissances spécialisées dans leur pays d'origine ;
- Assurer la formation du personnel médical local dans les domaines de spécialités répondant aux différentes pathologies ;
- Procéder à des transferts de technologie médicale, à des apports d'équipements et de matériels consommables dans les pays où les structures sanitaires sont insuffisantes ;
- Favoriser le développement de structures hospitalières spécialisées adaptées aux besoins locaux ;
- Contribuer à la prise en charge médico-sociale des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Offrir des secours médicaux aux populations démunies, principalement à la mère et à l'enfant, y compris par l'acquisition et l'envoi à l'étranger de médicaments ainsi que de produits de santé et de nutrition ;
- Fournir une assistance humanitaire à l'occasion de conflits ou de catastrophes naturelles ;
- Favoriser l'accès à l'éducation des enfants et des femmes démunis ;
- Soulager par tous les moyens la détresse humaine.

11

Moyens mis en œuvre

- Collaboration avec les organismes internationaux, les autorités locales, les organismes publics ou privés en France et à l'étrangers ;
- Partenariat avec tout autre organisme ou association poursuivant des buts similaires aux siens, en France et à l'étranger ;
- Encouragement à la création, dans les pays étrangers, d'autres associations ayant le même objet ;
- Prise en charge, avec le concours des familles d'accueil, des enfants transférés et soignés en France pendant toute la durée de leur séjour.

Note 2 • Faits significatifs de l'exercice

La crise sanitaire a eu un impact considérable sur la réalisation de nos missions sociales et a généré un décalage budgétaire de -55% sur l'ensemble de ce poste de dépenses, tandis que nos produits étaient supérieurs au budget et en progression de 20% par rapport à 2019, notamment en raison d'une forte progression des legs et des fonds institutionnels.

La collecte grand public est restée stable avec notamment une croissance continue des dons réguliers par prélèvement automatique.

Seul le mécénat d'entreprise a été impacté par la crise, notamment en raison de l'annulation des événements prévus sur l'année.

Ce report sur l'année 2021 de dépenses d'activités programmatiques, alors même que les produits prévus pour les financer ont été enregistrés, a eu pour conséquence un résultat excédentaire de 2,9 M€.

Note 3 • Évènements postérieurs à la clôture

L'Association n'a pas connaissance d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

Note 4 • Règle générale d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en application des règlements :

- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, excepté pour les incidences du règlement ANC 2018-06, applicable à compter de cet exercice,
- Indépendance des exercices.

Note 5 • Changement de présentation, d'évaluation ou de mode de comptabilisation

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables, ainsi que le changement de mode de comptabilisation des legs :

Legs, donations et assurances-vie

Assurances-vie

Les assurances vies sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association.

Legs

- Les biens et dettes reçues par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité (Conseil d'Administration ou Bureau).
- Les biens sont comptabilisés en Actif immobilisé dans le compte «Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés», les créances en Actif circulant dans le compte «Créances reçues par legs ou donations», les dettes du défunt en « Dettes des legs ou donations », avec pour contrepartie le compte de produit « Legs, donations et assurances-vie ».

A la clôture des comptes, les produits sur legs non encore réalisés sont neutralisés par la comptabilisation de « Fonds reportés liés aux legs et donations ».

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06 sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06 sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019. Compte tenu de la première application du règlement ANC 2018-06.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public au début de l'exercice 2020, n'est pas identique à celui figurant dans le CER au 31/12/2019. Cette réévaluation résulte principalement du retraitement du mécénat et des produits financiers.

Note 6 • Immobilisations

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées, conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Note 6.1 • Immobilisations situées en France

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

- Logiciels informatiques.....	3 ans
- Constructions.....	25 ans
- Agencements, aménagements des constructions.....	8 à 20 ans
- Installations techniques et divers matériels.....	3 ans
- Matériel de transport.....	3 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique.....	3 ans

Note 6.2 • Immobilisations situées à l'étranger

Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à acheter, sur ses terrains d'intervention à l'étranger, des biens qui répondent à la définition comptable des immobilisations.

Etant donné :

a) les spécificités du contexte

- éloignement géographique qui rend le contrôle de l'existant physique difficile,
- conditions d'exploitation particulières qui génèrent une incertitude en ce qui concerne l'état physique des biens,
- finalité de ces acquisitions réalisées dans le cadre du projet associatif et dévolues à une utilisation locale définitive,
- conventions passées avec les organismes financeurs.

b) la mise en application du principe comptable de prudence

ces biens d'équipement sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2019	Impact nouveau règlement	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Logiciels informatiques	128 647				128 647
Marques	19 602				19 602
Immobilisations incorporelles en cours			39 908		39 908
Immobilisations incorporelles	148 250		39 908		188 158
Terrain Siège	1 380 000				1 380 000
Construction Siège	6 779 041				6 779 041
Agencements, aménagements constructions Siège	536 041		88 930		624 970
Installations techniques et divers matériels	25 862		30 340		56 202
Matériel de transport	7 500		13 521		21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	39 183		42 663		81 846
Biens reçus par legs destinés à être cédés		1 649 591	1 468 969	1 541 564	1 576 996
Immobilisations corporelles en cours - Siège	3 902		32 896	36 798	
Immobilisations corporelles	8 771 528	1 649 591	1 677 319	1 578 362	10 520 076
Participations - CDE Medical Engineering	50 000				50 000
Dépôts et cautionnements	6 688		2 679	2 907	6 459
Immobilisations financières	56 688		2 679	2 907	56 459
TOTAL GÉNÉRAL	8 976 465	1 649 591	1 719 906	1 581 269	10 764 693

Les principaux mouvements sur l'exercice sont liés à l'intégration des biens reçus par legs selon le nouveau règlement n° 2018-06.

AMORTISSEMENTS	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Logiciels informatiques	73 027	27 810		100 837
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles	92 630	27 810		120 440
Construction Siège	767 259	271 162		1 038 420
Agencements, aménagements constructions Siège	66 775	55 011		121 786
Installations techniques et divers matériels	12 669	11 698		24 367
Matériel de transport	2 778	6 143		8 921
Matériel de bureau et matériel informatique	15 122	17 936		33 059
Immobilisations corporelles	864 603	361 950		1 226 553
TOTAL GÉNÉRAL	957 233	389 760		1 346 993

DÉPRÉCIATION	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Biens reçus par legs destinés à être cédés		89 930		89 930
TOTAL GÉNÉRAL		89 930		89 930

La valeur des biens provenant de legs destinés à être cédés est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Note 7 • Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Créances bailleurs de fonds	2 887 761	2 315 929	571 832	
Agence Française de Développement	2 141 540	1 800 000	341 540	
Union Européenne	480 292	250 000	230 292	
Conseil Régional d'Ile-de-France	31 004	31 004		
Autres bailleurs privés	234 925	234 925		
Créances reçues par legs ou donations	2 407 141	2 018 583	388 558	
Autres créances	1 386 800	916 123	470 677	
TOTAL	6 681 702	5 250 634	1 431 068	

Note 7.1 • Produits à recevoir

	- 1 an
Fournisseurs (avoirs à recevoir)	2 384
Divers produits à recevoir	23 929
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	26 313

Note 8 • Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 272 224 €, concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

Note 9 • Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent, au bilan, à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les placements sont effectués sur des produits à capital garanti à terme échu. Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Contrat de capitalisation Agéas	1 051 564	5 358		1 056 922
Contrat de capitalisation Vie plus	1 592 867	3 377		1 596 244
Contrat de capitalisation Cholet-Dupont	2 000 000		2 000 000	
Contrat de capitalisation Hottinguer		2 000 000		2 000 000
TOTAL GÉNÉRAL	4 644 431	2 008 735	2 000 000	4 653 166

Le contrat de capitalisation Vie plus a fait l'objet en 2015 d'une provision pour dépréciation, ajustée tous les ans en fonction de la valorisation du contrat en cas de sortie avant terme. Au 31/12/2020, la provision s'élève à 43 810 €.

Note 10 • Disponibilités

Les disponibilités détenues en France et dans les missions à l'étranger (banques et caisses) comprennent des montants en devises étrangères. Elles ont été valorisées en euros au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice sont enregistrés en gains ou pertes de change dans le résultat financier.

Note 11 • Fonds propres

La Chaîne de l'Espoir dispose de deux types de réserves :

- les fonds sans droit de reprise, dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation
- les réserves Projets, destinées à financer des projets opérationnels

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

L'information relative à l'affectation du résultat figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2020.

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds Propres sans droit de reprise	7 788 302	545 909	545 909						8 334 211
Réserve Projets Afrique	300 000	-300 000							
Réserve Projets Covid		560 000	260 000						560 000
Excédent de l'exercice	805 909	-805 909	-805 909	2 872 493	2 872 493				2 872 493
TOTAL	8 894 211			2 872 493	2 872 493				11 766 705

Note 12 • Provisions pour risques et charges

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité raisonnable d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision. Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Provision pour risques	380 000			380 000
TOTAL	380 000			380 000

La provision pour risques sur les opérations en Irak, constituée dans les comptes 2017 pour un montant de 380 000 €, est maintenue.

Note 13 • Fonds reportés

	31/12/2019	Impact nouveau règlement	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Fonds reportés liés aux legs et donations		3 857 494	2 775 439	2 838 840	3 794 093
TOTAL		3 857 494	2 775 439	2 838 840	3 794 093

Note 14 • Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent la quote-part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets désignés qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	À la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Afghanistan	149 445	253 114	149 445	253 114	
Burkina Faso	68 229	62 973	68 229	62 973	
Liban	3 342	62 929	3 342	62 929	
Irak	327 579	544 354	327 579	544 354	
Comores	181 875			181 875	181 875
Jordanie	15 300	121 242	15 300	121 242	
Venezuela		118 855		118 855	
Togo	36 918	52 249	36 918	52 249	
Toutes Zones		134 863		134 863	
	782 687	1 350 578	600 812	1 532 453	181 875
Ressources liées à la Générosité du Public					
France	857	11 433	857	11 433	
Afghanistan	4 470		4 470		
Bangladesh	15 201		15 201		
Mozambique	19 145		19 145		
Mali		189 638		189 638	
Sénégal	57 811	86 702	57 811	86 702	
Bénin	4 746			4 746	
République Démocratique du Congo	22 459		22 459		
Thaïlande	81 640		81 640		
Togo		658		658	
Tous projets	438 669	511 098	438 669	511 098	
	644 998	799 528	640 252	804 274	
TOTAL	1 427 685	2 150 107	1 241 064	2 336 727	181 875

Le fonds dédié Comores constate un financement reçu de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien au cours de l'exercice 2016.

Pour des raisons de contexte politique indépendantes de la volonté de l'Association, et en parfaite transparence avec le bailleur, aucune ressource n'a pu être affectée au projet Comores. Le fonds dédié est donc toujours présent au 31/12/2020.

Note 15 • Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour un montant initial de 5 500 000 € pour financer l'acquisition du siège social de La Chaîne de l'Espoir.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	4 091 569	358 045	1 449 076	2 284 448
Emprunts	4 090 424	356 900	1 449 076	2 284 448
Autres dettes financières	1 145	1 145		
Dettes diverses	4 169 954	4 169 954		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 430 027	1 430 027		
Dettes des legs ou donations	102 698	102 698		
Dettes fiscales et sociales	617 915	617 915		
Autres dettes	2 019 314	2 019 314		
TOTAL	8 261 523	4 527 999	1 449 076	2 284 448

Note 15.1 • Charges à payer

	- 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 174
Dettes fiscales et sociales	278 321
Autres dettes	1 577 311
TOTAL CHARGES A PAYER	2 198 806

17

Note 16 • Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisent les financements accordés par convention pour les exercices futurs.

Les échéances, par pays, à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans
Projets Soins	8 827 516	8 224 823	602 692
- Afghanistan	1 805 150	1 805 150	
- Burkina Faso	56 905	56 905	
- Jordanie	487 500	487 500	
- Irak	5 149 999	4 775 000	374 999
- Liban	375 000	375 000	
- Venezuela	253 333	253 333	
- Mali / Côte d'Ivoire	461 027	233 333	227 693
- Sénégal	171 342	171 342	
- Mali	67 259	67 259	
Projets Santé Scolaire	230 294	230 294	
- Togo	230 294	230 294	
TOTAL	9 057 809	8 455 117	602 692

Note 17 • Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances vie » du compte de résultat

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat reçoit le solde net cumulé des différents comptes concernés par ces opérations, tant en charges qu'en produits.

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	721 702
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations définie à l'article 213-9 »	3 292 859
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 625 840
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 838 840
Total produits	8 479 241

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 541 564
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	89 930
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	2 775 439
Total charges	4 406 933

TOTAL DE LA RUBRIQUE	4 072 308
-----------------------------	------------------

Les assurances vie sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

Note 18 • Subventions d'exploitation

Les subvention octroyées à l'Association au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

	Montant
Agence Française de Développement	2 200 000
Union Européenne	1 649 999
Centre De Crise et de Soutien (MEAE)	5 693 661
TOTAL	9 543 660

Note 19 • Contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice 2020, La Chaîne de l'Espoir a bénéficié de contributions volontaires en nature, qui sont présentés au pied du compte de résultat, et sont estimées, pour l'exercice 2020, à 2 209 021 €.

Note 19.1 • Bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autre personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, afin de contribuer aux missions sociales de l'association.

D'autres bénévoles contribuent également aux différentes activités de l'association, par leurs actions au siège, dans les hôpitaux, et dans les familles d'accueil et antennes en régions.

Un suivi administratif précis de l'ensemble de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution à leur valeur de remplacement.

En 2020, ce sont ainsi 7 569 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir.

	Nombre de personnes	Nombre de jours	Valorisation en euro
Bénévoles Conseil d'administration	21	698	222 920
Bénévoles Siège	19	896	141 400
Bénévoles Programmes Etranger	61	636	200 683
Bénévoles Programmes France	366	4 831	336 480
Bénévoles Antennes	76	508	76 200
TOTAL	543	7 569	977 683

Note 19.2 • Produits médicaux consommables et équipements

En 2020, la collecte de produits et équipements médicaux auprès des différentes structures hospitalières et des laboratoires est estimée à 208 344 €.

Note 19.3 • Communication et relations publiques

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2020, de différentes prestations à titre gracieux, principalement messages d'informations réalisés par des chaînes de télévision et de radio. Ces prestations sont évaluées à 1 021 829 €.

Note 19.4 • Mécénat de compétences

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2020, de la mise à disposition d'une collaboratrice de Groupe Open dont la prestation est évaluée à 1 165 €.

Note 20 • Engagements hors bilan

Note 20.1 • Indemnité pour départ à la retraite

L'indemnité pour départ à la retraite est calculée par la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient, comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est conforme à celle prescrite par la norme comptable internationale IAS 19.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière pour le personnel présent au 31 décembre 2020 a été estimé à 137 272 €.

Ce montant n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'indemnité a été estimée en tenant compte des termes du code du travail, en l'absence de convention collective spécifique, et des tables de mortalité en vigueur à cette date.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, pour le calcul de l'indemnité :

- Taux attendu d'augmentation des salaires : 2 % (inflation)
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Espérance de vie : Table de mortalité INSEE 0709
- Taux d'actualisation : 0,35 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans (pour tous)
- Convention collective applicable : aucune (dispositions du code du travail)

Note 20.2 • Engagements donnés sur projets

Dans le cadre de ses missions sociales, La Chaîne de l'Espoir s'est engagée à soutenir financièrement son partenaire le CHNU de Fann au Sénégal, pour la formation du personnel de l'hôpital dans le cadre de l'accompagnement du Centre Cardio-Pédiatrique Cuomo (convention du 15/06/2015 ; 60 000 € pour l'année 2021).

Par ailleurs, La Chaîne de l'Espoir a signé en date du 19/09/2018, un contrat de location avec option d'achat avec Siemens Financial Services d'une durée de 36 mois (726 400 € entre 2019 et 2021).

Par ce contrat, l'association s'engage à louer un équipement IRM AERA pour le compte de son partenaire l'Institut Médical Français de la Mère et de l'Enfant (IMFE). Ce dernier s'est à son tour engagé, à travers un contrat de sous-location en date du 19/09/2018, à rembourser l'association selon le même échéancier.

Note 21 • Effectif

	2020	2019	2018
Cadres	30	29	27
Non cadres	23	19	23
TOTAL EFFECTIF	53	48	50

L'effectif de l'association est calculé au 31 décembre, en prenant en compte les salariés en France, ramenés en équivalent temps plein, sur la base de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois.

Au 31/12/2020, l'association compte également 79 salariés sur le terrain.

Note 22 • Honoraires d'audit

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2020, s'élève à 18 000 € TTC, et à 10 000 € TTC pour des diligences particulières (audit de projets).

Note 23 • Rémunération et avantages en nature

Note 23.1 • Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions statutaires et à l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts, La Chaîne de l'Espoir indemnise la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé à 3 fois le plafond de la sécurité sociale applicable l'année de la décision. L'indemnité versée au titre de 2020 s'élève à 37 708 €.

Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif aux membres du Conseil d'Administration, à quelque moment que ce soit.

Note 23.2 • Rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif prévoit que : « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € [...] doivent publier, chaque année, dans le compte financier, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Pour l'année 2020, le montant annuel brut global de leurs rémunérations et avantages s'élève à 220 248 €.

Note 24 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD est établi selon le modèle du règl. ANC n°2018-06, sans colonne comparative N-1.

Il comprend 2 grandes parties :

- les produits par origine (produits liés ou non à la générosité du public, subventions) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement notamment).
- les contributions volontaires en nature, produits par origine et charges par destination.

Note 24.1 • Produits par origine

Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique contient les ressources collectées auprès du public, affectées et non affectées, les legs et assurances-vie reçus par l'Association, et les fonds en provenance du mécénat d'entreprises, de fondations françaises et étrangères.

Produits non liés à la générosité du public, subventions d'exploitation

Ces rubriques regroupent les subventions de bailleurs institutionnels et divers produits dont des prestations de services.

Contributions volontaires en nature

voir Note 19.

Note 24.2 • Charges par destination

Les charges engagées par l'Associations sont identifiées à partir de la comptabilité analytique, dans trois rubriques d'emploi : Missions sociales, Frais de recherche de fonds, et Frais de fonctionnement.

Les coûts directs sont affectés par rubrique en fonction des services et activités concernés selon les natures d'activités.

Les dépenses liées à des activités pouvant être rattachées à plusieurs rubriques sont ventilées entre les rubriques concernées en fonction du nombre de collaborateurs et de la charge induite par les différentes activités. Cela concerne les dépenses suivantes :

- frais de personnel (rémunérations et charges sociales) liés à la gestion administrative, financière et humaine des missions sociales au siège et au développement de procédures et d'outils de gestion et de contrôle interne.
- frais généraux du siège : énergie, fournitures et imprimés, maintenance générale, affranchissement, téléphonie et internet.

Missions sociales

Dans les actions en France réalisées directement sont comptabilisés les frais relatifs aux Soins Enfants en France :

- coûts des soins apportés à des enfants étrangers accueillis en France qui comprennent les natures de dépenses suivantes :
- frais éventuels remboursés à la famille d'accueil (bénévolat), visite à l'hôpital, séjours en convalescence...
- frais hospitaliers (séjour, interventions chirurgicales...) à Paris et/ou en province
- transport (ambulances, avion)
- frais annexes : analyses, médicaments, radios
- salaires des personnes qui gèrent ce service au siège de l'association

Les fonds collectés auprès du public financent les dépenses réalisées en France.

Dans les actions à l'étranger réalisées directement sont comptabilisés les frais liés aux programmes de soins, de formation, de santé scolaire et de construction à l'étranger :

- coûts des missions d'équipes médicales et chirurgicales envoyées dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient, pour la réalisation d'opérations chirurgicales et d'actions de formations
- envoi de matériel et équipements médicaux, médicaments et autres consommables
- versements à des structures dans lesquelles l'association est partiellement ou totalement engagée en ce qui concerne le déroulement de l'action opérationnelle dans les termes des conventions en cours

Certains programmes à l'étranger sont réalisés avec des partenaires locaux. Les montants qui leur sont rétrocédés dans le cadre de nos missions sociales sont enregistrés dans la sous-rubrique « versement à un organisme central ou d'autres organismes ». Les missions réalisées à l'étranger sont financées en partie par les fonds collectés auprès du public (personnes physiques ou mécénat), et par les fonds institutionnels.

Frais de recherche de fonds

Cette rubrique contient l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons auprès du grand public (campagnes marketing, frais d'appel et de mailings, traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux, gestion des legs), et pour trouver des financements auprès de partenaires privés.

Frais de fonctionnement

Cette rubrique contient les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège de La Chaîne de l'Espoir.

21

Note 25 • Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER de l'année 2020 est établi selon le modèle du règl. ANC n°2018-06, sans colonne comparative N-1. Celui de l'exercice N-1, établi selon le règl. CRC n° 2008-12, est présenté séparément.

Il se compose de 3 grandes parties :

- Les emplois par destination et les ressources par origines
- Les ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)
- Les contributions volontaires en nature (liées à la générosité du public)

Emploi par destination et ressources par origine

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent aux informations figurant dans la colonne «dont générosité du public» du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public. Compte tenu des changements de méthode issus de la réforme comptable, le montant de ces ressources, au début de l'exercice 2020, n'est pas identique à celui figurant dans le CER au 31/12/2019. Cette réévaluation résulte principalement du retraitement du mécénat et des produits financiers.

Contributions volontaires en nature

Voir 2^{ème} partie du CROD.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/2020	
	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	17 994 825	17 994 825
1.1 Cotisations sans contrepartie	880	880
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	12 276 590	12 276 590
- Legs, donations et assurances-vie	4 072 308	4 072 308
- Mécénat	1 617 019	1 617 019
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	28 028	28 028
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	95 686	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	95 686	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 795 985	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 721	1 721
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	1 241 064	640 252
TOTAL	25 129 282	18 636 798
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	14 387 213	9 340 885
1.1 Réalisées en France	904 400	904 400
- Actions réalisées par l'organisme	694 242	694 242
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	210 158	210 158
1.2 Réalisées à l'étranger	13 482 813	8 436 485
- Actions réalisées par l'organisme	10 030 257	6 777 989
- Versements à un organismes central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 452 556	1 658 497
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 945 960	4 926 009
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 705 743	4 705 743
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	240 217	220 266
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	773 142	696 738
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	368	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 150 107	799 528
TOTAL	22 256 789	15 763 161
EXCÉDENT	2 872 493	2 873 638

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PUBLIC	Exercice 31/12/2020	
	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat	977 683	977 683
Prestations en nature	1 022 994	1 022 994
Dons en nature	208 344	208 344
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	2 209 021	2 209 021
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	336 480	336 480
Réalisées à l'étranger	409 027	409 027
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 098 029	1 098 029
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	365 485	365 485
TOTAL	2 209 021	2 209 021

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (Loi n° 91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	9 340 885
1.1 Réalisées en France	904 400
- Actions réalisées par l'organisme	694 242
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	210 158
1.2 Réalisées à l'étranger	8 436 485
- Actions réalisées par l'organisme	6 777 989
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 658 497
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 926 009
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 705 743
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	220 266
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	696 738,42
TOTAL DES EMPLOIS	14 963 632
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	799 528
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 873 638
TOTAL	18 636 798

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 31/12/2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	17 994 825
1.1 Cotisations sans contrepartie	880
1.2 Dons, legs et mécénats	
- Dons manuels	12 276 590
- Legs, donations et assurances-vie	4 072 308
- Mécénats	1 617 019
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	28 028
TOTAL DES RESSOURCES	17 994 825
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 721
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	640 252
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	18 636 798
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	8 894 211
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 873 638
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	159 972
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	11 607 877

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
Réalisées en France	336 480
Réalisées à l'étranger	409 027
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 098 029
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	365 485
TOTAL	2 209 021

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ	
Bénévolat	977 683
Prestations en nature	1 022 994
Dons en nature	208 344
TOTAL	2 209 021

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 31/12/2021
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	644 998
(-) Utilisation	
(+) Report	159 276
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	804 274

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association LA CHAÎNE DE L'ESPOIR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CHAÎNE DE L'ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 décrit dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 24 et 25 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahi

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association LA CHAÎNE DE L'ESPOIR

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

27

Convention relative à la rémunération des dirigeants

Administrateur concerné : Eric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'indemnité perçue par Eric Cheysson s'élève à 37 708 € pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Convention avec l'Institut Médical Français pour l'Enfant (French Medical Institute for Children-FMIC) Afghanistan

Administrateur concerné : Eric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir

Convention relative à la prise en charge d'enfants indigents.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à 4 197 168 €.

Convention avec la fondation affiliée United Surgeons for Children (Etats-Unis)

Administrateur concerné : Eric CHEYSSON

Le montant comptabilisé en avance de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 450 677 €.

Convention avec la fondation affiliée Cirugia Por La Vida (Espagne)

Administrateurs concernés : Eric CHEYSSON, Emile DINET, Sylvain CHAUVAUD

Le montant comptabilisé en contribution financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 218 741 €.

Paris-La Défense, le 16 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahi



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

La Chaîne de l'Espoir

56, rue des Morillons

CS 17938

75730 Paris Cedex 15

01 44 12 66 66

www.chainedelespoir.org

